



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2004-2005

Note du Secrétariat sur les réunions consacrées à l'application au niveau régional à titre de contribution aux travaux de la douzième session de la Commission du développement durable

Résumé

La présente note rend compte brièvement de la suite que les cinq commissions régionales ont donnée à l'invitation que leur avait faite la Commission du développement durable à sa onzième session d'organiser des réunions consacrées à l'application au niveau régional à titre de contribution à ses travaux. Les conclusions des réunions en question sont exposées en détail dans les cinq additifs à la présente note.

* E/CN.17/2004/1.



I. Introduction

1. À sa onzième session, en 2003, la Commission du développement durable a invité les commissions régionales à envisager d'organiser, en collaboration avec la Commission, des réunions consacrées à l'application au niveau régional afin de contribuer aux travaux de la Commission, conformément aux dispositions pertinentes du Plan d'application de Johannesburg et en coopération avec d'autres organisations et organismes régionaux et sous-régionaux, au besoin, ainsi qu'avec les bureaux régionaux de fonds et de programmes ainsi que les institutions financières et commerciales internationales et d'autres organismes et organes des Nations Unies, ces réunions devant se tenir de préférence avant la session d'examen de la Commission du développement durable et :

a) Contribuer à accélérer l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg;

b) Mettre l'accent sur le module thématique à examiner dans le cadre du cycle d'application en cours;

c) Apporter des contributions aux rapports du Secrétaire général et aux sessions de la Commission du développement durable, notamment en identifiant les obstacles et les contraintes, les nouveaux défis et les nouvelles possibilités liés à l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg¹ et en mettant en commun les enseignements tirés et les bonnes pratiques;

d) Prévoir des contributions de la part des grands groupes, compte tenu des paragraphes 139 g) et 149 c) et d) du Plan d'application de Johannesburg.

2. Immédiatement après la onzième session de la Commission, la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales a invité les coordonnateurs des cinq commissions régionales pour les questions de développement durable à arrêter ensemble les modalités de l'organisation de réunions consacrées à l'application dans chaque région, en prévision de la douzième session de la Commission du développement durable. Ainsi, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ont recensé les instances susceptibles de servir de cadre pour l'examen de la mise en oeuvre régionale des engagements concernant les thèmes de la douzième session de la Commission du développement durable, la Commission économique pour l'Europe ayant quant à elle décidé d'organiser à cette fin une réunion consacrée spécialement à la mise en oeuvre régionale. Les réunions sont brièvement décrites ci-après.

II. Afrique

3. La réunion consacrée à l'application régionale pour l'Afrique s'est tenue à Addis-Abeba du 8 au 12 décembre 2003, à l'occasion de la Conférence panafricaine sur la mise en oeuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau. Elle a été l'occasion de faire le bilan de la mise en oeuvre des engagements concernant les thèmes de la douzième session de la Commission en Afrique – eau,

assainissement et établissements humains – et de recenser les obstacles et les difficultés à surmonter et les possibilités qui s’offrent à la région dans les domaines en question.

4. Les conclusions de la réunion consacrée à l’application régionale pour l’Afrique figurent dans l’additif 1 à la présente note.

III. Asie et Pacifique

5. La réunion consacrée à l’application régionale pour l’Asie et le Pacifique – tenue à Bangkok les 27 et 28 octobre 2003, conjointement avec un atelier régional sur les stratégies nationales de développement durable pour l’Asie et le Pacifique – a permis de dégager les principales réalisations enregistrées et les grandes difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre, ainsi que les enseignements tirés dans les domaines concernés : eau, assainissement et établissements humains. Elle a par ailleurs été l’occasion d’évoquer la question de partenariats en ces domaines dans la région.

6. Les conclusions de la réunion consacrée à l’application régionale pour l’Asie et le Pacifique figurent dans l’additif 2 à la présente note.

IV. Europe et Amérique du Nord

7. Le Forum régional sur l’application des objectifs du développement durable pour la région de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe, tenu à Genève les 15 et 16 janvier 2004, a été l’occasion d’évaluer la situation dans les domaines de l’eau, de l’assainissement et des établissements humains et d’examiner les problèmes intersectoriels connexes que connaît la région. Un certain nombre de bonnes pratiques ont pu être recensées.

8. Le résumé du Président du Forum régional sur l’application des objectifs du développement durable figure à l’additif 3 à la présente note. La Commission économique pour l’Europe a publié sous la cote ECE/AC.25/2004/2 un bref rapport sur les travaux du Forum, dont l’annexe contient des exemples de bonnes pratiques.

V. Amérique latine et Caraïbes

9. Trois réunions se sont tenues dans la région de l’Amérique latine et des Caraïbes : le Regional Forum of Ministers of Housing and Urban Development (Forum régional des ministres du logement et de l’urbanisme, La Paz, 5-7 novembre 2003); l’International Seminar on the Analysis of the Johannesburg Summit Outcomes (Séminaire international sur l’analyse de la suite donnée au Sommet de Johannesburg, Santiago du Chili, 17-18 novembre 2003); la quatrième réunion du Forum des ministres de l’environnement de l’Amérique latine et des Caraïbes (Panama, 20-25 novembre 2003).

10. Le Forum régional des ministres du logement et de l’urbanisme, lors duquel a été adoptée la Déclaration de La Paz, a permis de recenser les réalisations enregistrées, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés à l’échelle

régionale dans le domaine des établissements humains, en tenant compte des problèmes intersectoriels qui intéressent l'eau et l'assainissement.

11. Le Séminaire international sur l'analyse de la suite donnée au Sommet de Johannesburg a été l'occasion de faire le bilan du suivi de Johannesburg sous l'angle de ses conséquences pour la région, et de recenser les caractéristiques et les difficultés propres à la région à évoquer lors de la douzième session de la Commission du développement durable.

12. Lors de la quatorzième réunion du Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes, les ministres et les chefs de délégation ont adopté la Déclaration de Panama et le Plan d'action régional (2004-2005), qui définit une stratégie et les mesures concrètes à prendre au cours des deux années à venir en vue de mettre en oeuvre l'Initiative de développement durable de l'Amérique latine et des Caraïbes.

13. Les conclusions des trois réunions figurent dans l'additif 4 à la présente note.

VI. Asie occidentale

14. La quatrième session du Comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe (JCEDAR) s'est tenue au Caire, du 19 au 21 octobre 2003.

15. Le Comité a axé ses travaux de sa quatrième session sur les thèmes de la douzième session de la Commission du développement durable – eau, assainissement et établissements humains – ainsi que sur la question de la gouvernance mise au service du développement durable. Il a adopté un certain nombre de résolutions visant à exécuter le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, qui ont été ensuite présentées au Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement à sa réunion de décembre 2003.

16. Les décisions prises lors de la session en question et les résolutions qui y ont été adoptées concernant la suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable et la douzième session de la Commission du développement durable figurent dans l'additif 5 à la présente note.

Notes

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 9 (E/2003,29), chap. I.A, projet de résolution I.*